

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,  
DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

MISSION D'APPUI A LA CONSOLIDATION DE  
L'ETAT CIVIL

\*\*\*\*\*

REPUBLIQUE DU MALI  
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

\*\*\*\*\*

**RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'ENREGISTREMENT DES  
FAITS D'ETATCIVIL ET DE L'ETABLISSEMENT DES STATISTIQUES  
REPUBLIQUE DU MALI**

## **I. INTRODUCTION :**

La réforme du système d'état civil en cours au Mali a pour finalité le renforcement de la démocratie et la construction d'un Etat de droit à travers la bonne gouvernance et la culture de la citoyenneté.

Elle vise une identification plus fiable de la population et la production de documents administratifs sécurisés et performants.

Pour réussir cette réforme, un diagnostic mené de la situation a permis d'appréhender les contraintes liées au fonctionnement du service public de l'état civil et d'élaborer un plan d'actions ambitieux à hauteur des préoccupations nationales.

Pour la mise en œuvre de ce plan d'actions, des accords de partenariat ont fait l'objet de signatures entre le Mali et plusieurs Partenaires Techniques et Financiers dont **l'Ambassade des Pays – Bas, la Belgique, le PNUD, l'UNICEF etc.....**

Pour rappel, de **5.000** centres de déclaration enregistrés au moment de la clôture du financement du Projet Etat Civil par le FNUAP en 1997, les enquêtes réalisées en 2004 au titre de l'état des lieux, ont révélé que seuls **1.551** centres de déclaration restaient fonctionnels.

La mise en œuvre des accords de partenariat sus – indiqués a permis au Mali d'atteindre des résultats très significatifs relatifs à l'état civil.

## **II. POINTS MARQUANTS DES ACTIVITES REALISEES :**

### **A. Conduite du programme d'adaptation du système d'état civil et de mise en place de la base de données sécurisées de l'état civil.**

1. La relecture et l'adoption de la loi régissant l'état civil ont consacré juridiquement les prérogatives des maires ainsi que le principe de la gratuité des originaux d'actes et pris en compte le traitement automatique des données d'état civil.
2. Le lancement du RAVEC faisant une place aux technologies biométriques avec affectation d'un identifiant unique, le Numéro d'Identification National (NINA) en vue de la constitution d'une base de données état civil numérisées, fiables et sécurisées a permis d'enrôler plus de **95%** de la population. Au total **14.246.276** maliens ont été recensés. Un Centre de Traitement des Données du recensement appelé « PLATEAU TECHNIQUE » est fonctionnel. Des NINA sont affectés à toutes les personnes recensées figurant dans la base de données.
3. L'équipement progressif des centres d'état civil en panneaux solaires, en outils informatiques et en logiciels de gestion de l'état civil a permis de numériser plus de **2.200.000 actes** toutes catégories confondues.
4. La production régulière des statistiques des faits d'état civil par commune, cercle et région a permis d'apprécier la progression du taux d'enregistrement des naissances passé de **47%** en 2005 à plus de **75%** en 2010. Les décès qui n'étaient pas du tout déclarés le sont de plus en plus sur insistance des équipes de suivi, le taux de déclaration est au delà des **20%**.

### **B. Conduite du programme de renforcement des capacités :**

1. L'élaboration d'un plan de formation pour l'ensemble des acteurs de l'état civil et des manuels adaptés à chaque catégorie d'acteurs.

2. La formation de **8.480** personnes inclusivement des représentants de l'Etat, des maires et autres officiers de l'état civil, des secrétaires généraux des communes, des agents de déclaration, des communicateurs traditionnels (RECOTRADE) et animateurs de la presse écrite et audiovisuelle.
3. Le programme d'éducation civique des classes de 3ème et 4ème année du 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement fondamental fait une large place à l'état civil.

**C. Couverture progressive du territoire national par les centres de déclaration et d'état civil :**

1. L'implantation progressive à travers le pays de **7.650** centres de déclaration au niveau des villages, fractions et quartiers et de **292** centres secondaires d'état civil est en passe de résoudre définitivement l'obstacle de la distance et des difficultés d'accès.
2. L'équipement des centres de déclaration en kits composés de vélos et mobiliers de bureau totalement pour les régions de Kayes, Koulikoro, Ségou et en partie pour les régions de Sikasso et Mopti concoure à l'amélioration de la qualité du travail et la mobilité des agents de déclaration au niveau village. Les régions de Tombouctou, Gao et Kidal restent à équiper ainsi que le District de Bamako.
3. L'organisation d'un mécanisme d'approvisionnement gratuit des centres de l'état civil en supports de gestion à la charge de l'Etat, résoud définitivement le problème de rupture en documents et imprimés d'état civil et celui de l'effectivité de la gratuité des originaux des actes.
4. Le suivi en cours du fonctionnement des centres d'état civil, des centres de déclaration et des centres informatisés relevant des communes et des cercles a considérablement permis d'améliorer le fonctionnement au quotidien du système.

**D. Conduite du programme de mobilisation sociale :**

1. La communication et la mobilisation sociale ont été les vecteurs de la nécessaire adhésion des populations, des leaders communicateurs et religieux et des acteurs de la gestion de l'état civil à travers le « **Magazine à Nous la Citoyenneté** » du Programme National d'Education à la Citoyenneté (PNEC) et le **Guide du Citoyen** en supports écrits, audio et vidéo (français, bambara, peulh, sonrhäi, tamasheq) a contribué à une meilleure compréhension de l'importance de la déclaration des faits d'état civil et des démarches à suivre pour se procurer les documents d'état civil.
2. La forte implication du gouvernement qui a inscrit au Budget National une enveloppe annuelle reconductible de l'ordre de **500.000.000 Francs CFA** contribue à la durabilité des actions.

**III. L'ACCOMPAGNEMENT DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS**

- A. **La Coopération Canadienne** est la principale contributrice du volet « Plateau Technique » du Recensement Administratif à Vocation d'état Civil (RAVEC). Une expertise internationale a été mise à disposition aux fins d'accompagnement de l'analyse des offres et de la procédure contractuelle ainsi que de la prise en charge d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'implantation du **Centre de Traitement des Données**.
- B. **La Coopération française** par le biais de l'opérateur technique « AIMF » et un service expert du Ministère Français de l'Intérieur a permis de corriger des erreurs de départ dans la corrélation RAVEC – ETAT CIVIL. Le réseau de l'AIMF a également permis à la Mission d'Appui

à la Consolidation de l'Etat Civil (MACEC) d'échanger avec les autres gestionnaires francophones de l'état civil sur certains écueils et sur les aspects du logiciel – métier.

Un conseiller technique auprès du Cabinet du ministère a été de bon conseil pour l'équipe projet notamment dans l'appréhension du rôle des agents de déclaration.

- C. **Le Royaume des Pays – Bas** a fourni une intervention déterminante en raison du volume de sa contribution. Son appui a permis la réalisation de **l'opération de terrain du RAVEC**.
- D. **L'Ambassade de Belgique** a apporté un appui qui a transité par le PNUD dans une première phase pour revêtir par la suite la forme d'un concours direct à la consolidation de l'état civil. On peut également noter le concours du programme d'Appui à la décentralisation dans la Région de Koulikoro (PADK) par son intervention en faveur de l'état civil. Cette intervention va se généraliser au niveau de tous les cercles de la région de Koulikoro dans le cadre d'un Projet d'Appui à l'Etat Civil (PAEC).
- E. **Le PNUD** : Chef de file des Partenaires techniques et Financiers du Programme de Consolidation et de Modernisation de l'Etat Civil a par son intervention permis au montage du document de méthodologie générale et du dossier d'appel d'offres du RAVEC. Il a contribué à toutes les initiatives de départ (état des lieux, formation des formateurs et des officiers de l'état civil sans oublier la logistique et l'équipement de la MACEC).
- F. **LE BUREAU UNICEF**, au delà du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (MATDAT), constitue un partenaire de premier ordre pour ce qui est de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de protection et de promotion de l'enfant.  
  
Il a ainsi contribué à l'identification et à la formulation des éléments de cadrage du Plan d'Action pour la modernisation de l'état civil. C'est ainsi qu'il a contribué à la formation et au suivi des acteurs de l'état civil sur l'ensemble du territoire et à la dotation en kits des agents de déclaration de la Région de Kayes entre autres.
- G. **PLAN MALI** dans ses zones d'intervention (Kita, Kangaba , Kati, Sanankoroba et Barouéli) a pris une bonne part dans le cadre du renforcement des capacités des structures et des acteurs intervenant dans la gestion de l'état civil.

#### IV. **DES DEFIS A RELEVER**

Malgré les efforts ci – dessus évoqués, bien des aspects de la réforme restent à parfaire. Ce sont entre autres :

- L'opérationnalisation de la Direction Nationale de l'Etat Civil (D.N.E.C) créée suivant loi n°011 - 069 du 25 Novembre 2011 portant ratification de l'ordonnance n°2011 - 013/P – RM du 20 Septembre 2011 portant création de la Direction Nationale de l'Etat Civil
- La mise en place et le fonctionnement du fichier central de l'état civil sous sa forme définitive.
- Le renforcement continu des capacités des centres et des acteurs de l'état civil aux niveaux villages, communes, missions diplomatiques et consulaires ainsi que la fidélisation des agents de déclaration et des agents de saisie à leurs postes.
- La multiplication des centres de déclaration des faits d'état civil et des centres secondaires d'état civil lorsque cela se révèle nécessaire.

- L'appui à la délivrance des actes de naissances au profit de tous les maliens recensés ne disposant pas d'actes de naissances à l'aide d'une loi dérogatoire déjà adoptée par le Gouvernement.
- La poursuite des missions de contrôle du fonctionnement des centres d'état civil, des centres de déclaration et des unités de saisies dans les communes et les postes diplomatiques et consulaires.
- La dotation des agents en supports de collecte (registres et imprimés d'état civil, outils informatiques et consommables), en moyens logistiques nécessaires à leur mobilité et en kits (banc, table, chaise, mallette) principalement dans les régions non encore pourvues.
- La mise en place des centres de collecte des faits d'état civil et des données biométriques au niveau des arrondissements et du Système City Web en clients légers au niveau des communes.
- Le rehaussement du taux de déclaration des décès.
- La mise en place d'un système d'état civil adapté au mode de vie nomade.
- La production régulière des statistiques des faits d'état civil et la remontée des volets n°2 des registres de déclaration et des registres d'actes à leurs destinations finales.

**CONCLUSION : Le système d'enregistrement universel des faits d'état civil tant souhaité à travers la réalisation des actions des différentes composantes du Programme de Consolidation et de Modernisation a besoin d'être soutenu et entretenu. L'opérationnalisation des actions relatives aux défis à relever va consacrer définitivement la constitution d'un système d'état civil moderne, fiable et sécurisé au Mali.**

**Bamako, le .....**